



DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES
Service assurances et conseil juridique

Fos-sur-Mer, le 13 octobre 2023

Monsieur MARTEL Hervé
Grand Port Maritime de Marseille
23 place de la Joliette
13 002 Marseille

Affaire suivie par : Anne-Sophie LAILLET
Téléphone : 04.42.47.77.11
Courriel : annesophie.laillet@mairie-fos-sur-mer.fr
N/Réf : RR/RE/RM/ASL-2023-231
LRAR 2C 167 125 5422 9

Objet : Concession des plages de Saint Gervais et Cavaou – Fos-sur-Mer :
- Avenant de prolongation
- **Mise en œuvre du droit de priorité – candidature de la Ville de Fos-sur-Mer à l'attribution de la concession des plages de Saint Gervais et du Cavaou**

Monsieur le Président,


J'accuse réception de votre courrier en date du 26 septembre 2023 relatif à la concession des plages de Saint Gervais et du Cavaou à Fos-sur-Mer.

Je vous informe que l'avenant de prolongation de durée de la concession des plages de Saint Gervais a été approuvé par délibération, lors du conseil municipal du 25 septembre dernier.

Par ailleurs, en application de l'article R2124-21 du code général de la propriété des personnes publiques, je vous informe que la commune de Fos-sur-Mer **fait valoir son droit de priorité** concernant l'attribution de la concession des plages de Saint Gervais et du Cavaou et présente ainsi officiellement sa candidature.

Vous remerciant de bien vouloir m'en donner acte,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


René RAIMONDI
Maire de Fos-sur-Mer
Pour le Maire,
Par déléguation,
L'adjoint, Philippe POMAR

VILLE DE FOS-SUR-MER
www.fos-sur-mer.fr